

# REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de La Calamine (Kelmis)**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 03 août 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de La Calamine (Kelmis) ;

Vu la délibération du conseil communal du 21 novembre 2016 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Monsieur William WECHSELER en date du 29 septembre 2016 de son poste de membre effectif représentant le quart communal au sein de la Commission ;

Vu la démission de Madame Rosi KREUSCH-OHN de son poste de membre suppléant représentant le quart communal au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné Madame Françoise SIMEONS, actuellement membre suppléant de Monsieur NOEL, pour continuer son mandat ;

Considérant que Monsieur Rainer HINTEMANN, Président de la Commission, a cédé son poste à Monsieur Jean-Pierre LEMMENS, membre effectif représentant le secteur privé et qui avait retiré en son temps sa candidature au profit de Monsieur HINTEMANN ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Rainer HINTEMANN pour continuer le mandat de membre effectif du quart communal de Monsieur WECHSELER ;

Considérant que le Conseil communal a désigné Monsieur Carl-Léon CONRATH, actuel suppléant de Monsieur LEMMENS, pour continuer son mandat ;

Considérant que le Conseil communal a désigné Madame Tanja MERTENS, Employée, née le 29 juin 1969, pour continuer le mandat de suppléante de Madame Rosi KREUSCH-OHN ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de La Calamine (Kelmis) est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 21 novembre 2016.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif du quart communal de Monsieur William WECHSELER et de membre suppléante du quart communal de Madame Rosi KREUSCH-OHN.

La commission est donc composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Jean-Pierre LEMMENS**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Erwin KLINKENBERG	Marcel STROUGMAYER
Rainer HINTEMANN	Tanja MERTENS
Marc LANGOHR	Freddy RENIER

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
Volker HÜLSMEIER	Ingolf MAUL
Hubert LEMMENS	Michael PARTING
Marco REUL	Frederic KRICKEL
Carl-Léon CONRATH	/
Renate SCHULZE	Daniel NOEL
Jean-Marie HICK	Martin ZIMMERMANN
Herman CHANTRAINE	/
Bianca GOBLET-DRIES	Nadia BERNRATH-REINARTZ
Henri REUL	/

**Article 2** – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

06 SEP. 2017

Certifié conforme à l'original  
Anne-Christine PAULIS  
Assistante

Carlo DI ANTONIO